

MÉMOIRE

SUR

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE
LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

PAR

**LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE LAIT
DU QUÉBEC**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
DU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC
À GRAND-MÈRE**

GRAND-MÈRE, LE 27 MARS 2003

X 8 10 U9

INTRODUCTION

C'est avec grand intérêt que la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) a accepté de venir rencontrer les Commissaires du Bureau des audiences publiques en environnement du Québec (BAPE) dans le cadre de la présente consultation portant sur les avenues à privilégier afin d'assurer le développement durable de la production porcine.

Permettez-nous tout d'abord de nous présenter. Fondée en 1983, la FPLQ a comme mandat de défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses 15 134 productrices et producteurs laitiers qui, au 31 décembre 2002, étaient propriétaires de 8211 entreprises. Elle est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et regroupe 14 syndicats régionaux. Sa principale responsabilité consiste à négocier, au nom des productrices et des producteurs laitiers, l'ensemble des conditions de vente du lait avec les transformateurs par l'intermédiaire du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec.

Vous comprendrez, par la nature de sa mission, que la FPLQ n'a pas eu souvent à se présenter devant le BAPE. En fait, c'est la première fois que la FPLQ intervient devant cette instance consultative. Nous espérons que notre contribution, combinée aux discussions et aux réflexions qui ont déjà eu lieu et celles à venir, amènera l'éclairage nécessaire en vue de permettre au BAPE de réaliser pleinement son mandat qui consiste notamment à « ... établir le cadre de développement durable de la production porcine, en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux ».

Notre présence à ces audiences s'explique principalement par deux raisons. Dans un premier temps, les producteurs laitiers, bien qu'ils ne soient pas directement interpellés par cette consultation, considèrent qu'ils ont un modèle de commercialisation et de production fort intéressant, et ce, tant d'un point de vue économique, social, qu'environnemental. Précisons que nous considérons avoir UN modèle et pas nécessairement LE modèle répondant aux aspirations et aux besoins de TOUS les secteurs de production. Nous sommes d'avis qu'une connaissance plus approfondie de notre modèle de commercialisation et de production facilitera, du moins en partie, la réalisation d'un autre volet du mandat confié au BAPE par le gouvernement qui consiste à « ...examiner les modèles de production présents au Québec en regard de leurs forces et faiblesses, ainsi que des impacts sur les milieux rural et agricole, et dans le secteur de la transformation ».

Dans un deuxième temps, notre présence devant le BAPE est fortement motivée par le fait que les producteurs laitiers désirent souligner aux commissaires qu'ils doivent tenir compte des incidences possibles de leurs recommandations sur notre secteur. D'ailleurs, cet élément fait partie intégrante du mandat confié au BAPE par le gouvernement dont le libellé stipule qu'il « ...devra plus spécifiquement proposer un ou des modèles de production favorisant une cohabitation harmonieuse des activités en considérant les conditions propices au développement de la production porcine dans le respect de l'environnement ». Cette « cohabitation harmonieuse des activités » constitue pour nous un élément très important du mandat du BAPE dans le cadre de ces audiences.

Aujourd'hui, pour les fins spécifiques de cette consultation, nous avons choisi de diviser notre intervention en trois grandes parties. La première se penchera sur les principales caractéristiques de nos modèles d'organisation de la mise en marché et de production. La deuxième présentera certaines des actions positives adoptées par les producteurs laitiers et leur organisation en matière d'environnement au cours des dernières années. Enfin, la dernière partie traitera plus particulièrement des liens entre la production laitière et la production porcine en plus de présenter un certain nombre de principes qui doivent faire partie intégrante de tous nouveaux modèles de développement proposés par le BAPE.

PREMIÈRE PARTIE

NOS MODÈLES D'ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ ET DE PRODUCTION

Portrait de l'industrie

L'industrie laitière représente un rouage important de l'économie dans l'ensemble des régions du Québec. En effet, ce sont plus de 8 200 fermes familiales qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Leurs propriétaires mettent en marché annuellement près de 2,8 milliards de litres de lait pour une valeur à la ferme de 1,7 milliards de dollars, soit 30 % de l'ensemble des recettes agricoles québécoises, et ce, grâce à des investissements annuels à la ferme se chiffrant à environ 345 millions de dollars. À l'échelle du Canada, c'est 37 % des recettes découlant de la production laitière qui proviennent du Québec, ce qui en fait la principale province productrice de lait au Canada.

Du côté de la transformation laitière, le Québec comptait, en 2002, 78 entreprises possédant près d'une centaine d'usines que l'on retrouve un peu partout sur le territoire et qui génèrent des ventes de plus de 3 milliards de dollars annuellement. Trois d'entre elles, soit Agropur, Saputo et Parmalat, achètent un peu moins de 80 % de tout le lait produit au Québec alors que l'autre 20 % est partagé entre des entreprises de petites ou moyennes tailles.

Évolution de notre secteur au cours des dernières décennies

L'industrie laitière a fait l'objet de profondes mutations au cours des dernières décennies. Alors que la production laitière s'est maintenue à près de 3 milliards de litres de lait, le nombre de fermes laitières a chuté de 60 % de 1980 à aujourd'hui. Malgré cette diminution draconienne du nombre de fermes, le Québec s'en tire mieux que les autres régions en Amérique du Nord en affichant une diminution moindre que celle observée aux États-Unis (73 %) et dans le reste du Canada (66 %). Au cours de la même période, la production de lait par vache est passée de 5 206 kg à 7 787 kg, soit une hausse de productivité de 50 % qui s'explique, en grande partie, par l'amélioration génétique et une régie alimentaire plus performante.

Le secteur de la transformation laitière a connu également des changements importants au cours de la même période. Entre 1980 et 1999 le nombre d'usines de pasteurisation a chuté de plus de 50 % alors que le nombre d'usines de transformation a connu une augmentation de 17 % en raison, principalement, du développement du marché des fromages et de certains créneaux. Plus récemment, soit depuis 1996, le nombre de grandes entreprises laitières au Québec est passé de quatre à trois.

La mise en marché collective et la gestion de l'offre : des outils gagnants pour tous les maillons de la filière.

Le dynamisme de l'industrie laitière québécoise et canadienne repose, majoritairement, sur les outils dont se sont dotés les producteurs laitiers au cours des années, c'est-à-dire, la mise en marché collective et la gestion de l'offre.

La mise en marché collective permet aux producteurs laitiers de se faire représenter par un interlocuteur unique, en l'occurrence la Fédération des producteurs de lait du Québec, pour négocier toutes les conditions de mise en marché avec les transformateurs. Cette mise en marché collective permet à tous

les producteurs de recevoir un prix plus équitable, uniforme et stable pour le lait qu'ils mettent en marché. De plus, la Fédération se charge d'organiser le transport du lait entre la ferme et l'usine et les frais sont assumés entièrement par les producteurs laitiers, et ce, à un même taux peu importe où ils se situent sur le territoire. À cette fin, la Fédération négocie avec les entreprises de transport les conditions et les coûts du ramassage du lait par l'entremise d'une convention provinciale.

C'est à partir de 1971 que le gouvernement fédéral a mis en place, en collaboration avec les provinces et les producteurs, le système de gestion de l'offre en production laitière dans le but, notamment, de réduire les surplus de production et d'assurer un revenu adéquat aux producteurs. C'est ainsi que les producteurs laitiers québécois et canadiens ont fait collectivement le choix de maîtriser leur niveau de production dans le but de satisfaire tous les besoins du marché intérieur canadien. Ce système de gestion de l'offre repose sur trois grands piliers : une planification de la production par des quotas, un revenu adéquat pour les producteurs et un contrôle des importations.

Pour ce faire, les représentants des producteurs de toutes les provinces, de concert avec l'industrie, établissent une cible annuelle de production que l'on appelle le quota de mise en marché. Le produit de toutes les ventes planifiées de lait est mis en commun par les producteurs. Ceux-ci reçoivent un prix moyen en fonction de leurs livraisons mensuelles de lait à l'intérieur de la cible.

Au fil des années, la mise en marché collective et le système de gestion de l'offre dans le secteur laitier ont maintes fois démontré qu'ils étaient capables de s'adapter afin de répondre aux aspirations et aux exigences des producteurs, des consommateurs, des transformateurs ainsi que des gouvernements. En plus de permettre aux producteurs de recevoir une part plus équitable du prix que versent les consommateurs pour les produits laitiers, l'organisation de notre mise en marché permet aux consommateurs de bénéficier de produits laitiers de haute qualité à des prix très abordables. D'ailleurs, des enquêtes biannuelles réalisées depuis 1996 ont démontré que les prix de détail d'un panier de produits laitiers au Canada sont de 20 % inférieurs aux prix américains.

Les transformateurs canadiens et québécois bénéficient également de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre. Un des grands avantages pour les transformateurs est un approvisionnement garanti, régulier et de qualité. Cet approvisionnement garanti aux mêmes conditions et aux mêmes prix pour tous et disponible aux nouvelles entreprises assure un haut niveau de prévisibilité qui, autrement, pourrait engendrer des coûts de fonctionnement substantiels pour les transformateurs. D'ailleurs, une étude réalisée en 2002 par Samson, Bélair, Deloitte & Touche conclut que les entreprises de transformation laitière au Canada affichaient un taux de profit de 21,3 % comparativement à 14,1 % aux États-Unis.

Pour les transformateurs, un autre avantage indéniable découlant de la gestion de l'offre est la protection qu'elle procure contre la concurrence extérieure. Le contrôle des importations fait en sorte que les transformateurs québécois et canadiens ne sont pas directement en concurrence avec les grands fabricants américains ou européens de produits laitiers. Cela représente un avantage non négligeable dans un contexte où les exportations américaines et européennes comptent sur de généreuses subventions qui ont pour effet de maintenir les prix mondiaux à des niveaux extrêmement bas.

Enfin, autre fait digne de mention, la mise en marché collective et la gestion de l'offre permettent aux producteurs du secteur laitier de tirer l'ensemble de leurs revenus du marché sans aucune subvention gouvernementale.

La mise en marché collective et la gestion de l'offre : un modèle intéressant pour l'environnement

Comme on l'a démontré dans la section précédente, la mise en marché collective et la gestion de l'offre sont des outils performants d'un point de vue économique pour l'ensemble des intervenants dans la filière, y compris les gouvernements et les consommateurs. Or, ce qui est moins connu, c'est que ces outils, en misant sur l'efficacité ainsi que sur une saine gestion des ressources, sont également fort intéressants d'un point de vue environnemental.

De manière générale, on peut mentionner que la mise en marché collective et le système de gestion de l'offre, en permettant d'équilibrer l'offre et la demande, favorisent le bon usage des ressources et évitent le gaspillage. À prime abord, on peut penser aux pertes qui sont évitées en raison des contrôles sévères de qualité auxquels sont soumis les producteurs et les transformateurs, qui permettent de garantir un produit de première qualité. Mais il y a plus. On peut citer, en exemple, le système de transport du lait qui, au fil des années, a été rationalisé à un point tel, qu'aujourd'hui, il représente un des systèmes les plus performants et les moins coûteux au Canada. En limitant les déplacements des camions sur les circuits de ramassage, nos outils de mise en marché réduisent au maximum les rejets dans l'environnement occasionnés par la consommation de combustibles fossiles. De plus, en favorisant une offre nationale de produits pour rencontrer les besoins des consommateurs d'ici, on permet de réduire significativement les distances parcourues par les produits laitiers avant de se rendre dans l'assiette des consommateurs, ce qui, encore une fois, diminue les incidences négatives sur l'environnement liées au transport.

Certains prétendent que les fermes de plus petite dimension présentent un risque minime pour l'environnement. Sans vouloir infirmer ou confirmer ces dires, nous souhaitons tout de même signaler qu'une des retombées les plus positives de nos outils de mise en marché est le fait qu'ils favorisent le maintien de fermes à dimension humaine. Bien que la ferme laitière moyenne au Québec soit passée de 34 à 47 vaches entre 1982 et 2001, soit une augmentation de 35 %, elle représente tout de même la plus petite ferme moyenne de toutes les provinces canadiennes. En guise d'illustration, mentionnons que la ferme laitière en Californie compte en moyenne plus de 500 vaches.

Le nombre moyen de vaches par ferme pourrait laisser croire qu'une forte proportion de fermes laitières au Québec comptent plus de 50 unités animales (en incluant les animaux de remplacement). Cependant, il n'en est rien. Ainsi le tableau 1 présente la distribution des fermes par taille à l'aide des strates de quota détenu. On peut donc constater que plus de 49 % des fermes laitières avaient moins de 50 unités animales en 2002.

Tableau 1

Taille moyenne des fermes laitières au Québec au 31 juillet 2002

Nb d'unités animales	Nb de vaches	Quota (kg/j)	Nb de producteurs	%
<= 25	<= 20	<15 kg/j	1053	12,5
>25 à <=50	>20 à <=40	>15 à <=30	3102	36,9
>50 à <=75	>40 à <=60	>30 à <=45	2360	28,1
>75 à <=100	>60 à <=80	>45 à <=60	1024	12,2
>100 à <=125	>80 à <=100	>60 à <=75	419	5,0
>125	>100	>75	449	5,3
Total			8407	

Un autre élément qui met en lumière la taille potentiellement avantageuse de nos entreprises est la mesure de la concentration économique. Pour le secteur laitier au Québec, la part des revenus bruts réalisés par les 10 % des fermes laitières de plus grande dimension est de 24,5 %¹ ce qui représente la plus faible concentration économique parmi l'ensemble des secteurs agricoles du Québec et sans doute de l'Amérique du Nord.

La mise en marché collective et la gestion de l'offre ont également des incidences fort positives sur la concentration géographique des entreprises laitières et du cheptel laitier. Comme nous le mentionnions auparavant, les outils de mise en marché dans notre secteur font en sorte que les producteurs reçoivent le même prix et paient le même coût pour le transport du lait, et ce, peu importe l'endroit où ils produisent au Québec. Or, le prix du lait et le coût du transport sont deux facteurs importants qui influent sur la rentabilité des fermes. On peut donc affirmer que la mise en commun de ces éléments contribue au maintien d'exploitations laitières dans l'ensemble des régions du Québec. Cette dispersion des fermes laitières a inévitablement des impacts sur la répartition du cheptel laitier dans les différentes régions du Québec. D'ailleurs, un document de référence produit par l'UPA dans le cadre de la consultation sur l'évolution des productions animales au Québec tenue à l'automne 2002, démontre que le cheptel laitier se retrouvant dans les quatre principales régions productrices de lait du Québec (Chaudières-Appalaches, Centre-du-Québec, Montérégie Est et Montérégie Ouest) compte pour seulement pour 56 % du cheptel total. Encore plus intéressant, une autre étude réalisée par l'UPA² indique que la part du cheptel située dans les quatre principales régions productrices de lait du Québec, comparativement à l'ensemble du cheptel détenu, est demeurée relativement stable depuis au moins quarante ans, oscillant entre 52 % et 56 %. Toutefois, signalons que le nombre de vaches laitières, au cours de cette période, est passé de 977 000 en 1960 à 438 000 en 2001, ce qui représente une diminution de 55 %³. D'un point de vue environnemental, cet « étalement rural » ainsi que la diminution du cheptel que l'on observe dans le secteur laitier a inévitablement des retombées positives en diminuant fortement les pressions environnementales exercées par les fermes laitières sur un territoire donné.

Bref, à la lumière des informations précédentes, on peut affirmer que la mise en marché collective et la gestion de l'offre vont de pair avec l'atteinte de plusieurs objectifs visant le respect de l'environnement. Notre secteur d'activité se définit donc comme un secteur composé d'entreprises avec des troupeaux de faible taille, peu concentrées géographiquement et économiquement. De plus, les gains de productivité enregistrés au cours des dernières décennies permettent aujourd'hui de produire les mêmes quantités de lait avec un nombre beaucoup plus faible de vaches. Enfin, comme nous le verrons dans la prochaine section, nos méthodes de production comportent également de nombreux avantages d'un point de vue environnemental.

Un modèle de production caractérisé par une façon de faire respectueuse de l'environnement

Hier comme aujourd'hui, la production laitière se réalise grâce à une judicieuse combinaison de superficies en cultures et d'élevage d'animaux laitiers. De manière générale, on pouvait remarquer par le passé une corrélation positive entre ces deux éléments qui faisait en sorte qu'une augmentation du cheptel se traduisait inévitablement par une hausse des superficies en culture dans le but de nourrir les animaux. C'est d'ailleurs cette réalité historique qui explique que la production laitière a connu un développement en harmonie avec la nature au fil des années pour nous amener aujourd'hui à un modèle

¹ GREPA, UPA, Étude sur les structures des exploitations agricoles et l'environnement économique et réglementaire québécois, 2001

² UPA, Concentration géographique de la production agricole au Québec au cours des années 1961-1996

³ AGECO, Annuaire statistique laitier du Québec, 2002

qui est loin d'être en déséquilibre. En fait, notre modèle est tellement en équilibre qu'il contribue également à l'équilibre global de l'ensemble de l'agriculture. Ici, on peut penser, entre autres, aux quantités importantes de fumier et lisier provenant d'autres secteurs de production qui sont épandues à chaque année sur les superficies cultivées par les fermes laitières.

Un indicateur important qui permet de mesurer cet équilibre est sans aucun doute la densité animale exprimée en unité animale par hectare. En effet, le nombre d'unités animales, combiné aux superficies cultivées par les producteurs laitiers, se traduit par une densité animale d'environ 0,57 unité animale par hectare comparativement à 0,84 u.a./ha⁴ en 2001 pour l'ensemble de l'agriculture québécoise. Or, il semble qu'il soit généralement reconnu dans le milieu agronomique qu'un ratio d'une unité animale par hectare cultivé ne contribue pas à l'enrichissement du sol en phosphore. En effet, puisqu'on considère qu'en moyenne les cultures prélèvent 40 kg de phosphore à l'hectare et qu'une unité animale rejette, en moyenne, 40 kg de phosphore, ce ratio constitue un bon indicateur pour établir l'équilibre entre les rejets des animaux et les prélèvements des cultures. Ainsi, une faible densité animale, comme c'est le cas pour le secteur laitier, réduit significativement les pressions potentielles liées au phosphore sur les sols. Cet élément, à lui seul, démontre jusqu'à quel point le modèle de production dans notre secteur laisse aux producteurs laitiers une grande marge de manœuvre leur permettant de contribuer à l'équilibre global de l'agriculture.

Par ailleurs, un autre indicateur qui démontre l'équilibre environnemental observable dans notre secteur est celui de la quantité de phosphore produite par hectare de superficie en culture. Une étude réalisée en 2002 par l'UPA⁵ conclut que le cheptel laitier, en comparaison avec les autres productions animales, produit la plus grande part des rejets en phosphore au Québec, soit 33 % de l'ensemble des rejets en phosphore provenant de l'agriculture. Cependant, cette quantité produite de phosphore doit être comparée aux superficies cultivées par les producteurs laitiers afin d'avoir un portrait plus juste de la situation. En faisant cet exercice, nous constatons que la quantité de phosphore produite par hectare de superficie cultivée fait en sorte que la pression exercée sur les terres est relativement faible. Ainsi, si tout le fumier était épandu uniformément sur les terres cultivées par les producteurs laitiers, cela représenterait une dose de 28 kg de phosphore disponible (P₂O₅) par hectare. En guise de comparaison, signalons que la production de maïs sur un sol pauvre avec un rendement moyen peut accueillir jusqu'à 150 kg de P₂O₅ par hectare en vertu des grilles de dépôt maximum de phosphore fournies dans le Règlement sur les exploitations agricoles (REA).

Mieux encore, dans l'hypothèse où nous cultivions uniquement des plantes fourragères sur un sol excessivement riche, la dose de 28 kg mentionnée précédemment respecterait les dépôts autorisés en vertu du REA. Voilà, encore une fois, une démonstration bien tangible de la grande capacité dont dispose le secteur laitier pour gérer ses fumiers. Il est important ici de signaler que les données du MENV⁶ indiquent que seulement 16 % des sols cultivés au Québec pouvaient être classés dans la catégorie excessivement riche en 1995-1996. Bien que nous ne disposons pas de données plus récentes, on peut toutefois supposer que la proportion des sols cultivés qui sont excessivement riches en phosphore n'a pas beaucoup augmenté depuis sept ans puisque le processus d'enrichissement des sols est un phénomène normalement assez long.

La prédominance des cultures fourragères représente, elle aussi, un bénéfice important lié à notre modèle de production. Sur environ 100 ha cultivés en moyenne par les producteurs laitiers en 2000⁷, on retrouve 13 ha de pâturage, 50 ha de foin, 15 ha de maïs (incluant 4 ha de maïs fourrager), 15 ha de petites céréales (blé, orge ou avoine) et 3 ha de soya. En plus de démontrer une grande diversité dans

⁴ UPA, L'évolution des productions animales au Québec, 2002

⁵ UPA, L'évolution des productions animales au Québec, 2002

⁶ Ministère de l'Environnement, échantillons prélevés en 1995-96 – Compilation DREPA 2002

⁷ Source : MAPAQ-Direction des études économiques et de l'appui aux filières

les plantes cultivées, les chiffres précédents indiquent que 65 % des superficies des fermes laitières sont constituées de plantes fourragères (foin et pâturage). Ces plantes, signalons-le, favorisent le bon maintien du sol en laissant un couvert végétal présent à l'année en plus de nécessiter une utilisation moindre de pesticides. Enfin, la possibilité d'épandre le fumier entre les coupes de foin permet de mieux répondre aux besoins des plantes au moment où elles en ont le plus besoin, c'est-à-dire pendant leur croissance, ce qui a pour effet de réduire significativement les pertes de nutriments dans l'environnement.

De leur côté, les céréales jouent également un rôle primordial dans l'alimentation du cheptel laitier bien qu'elles représentent une part moins importante de l'ensemble des superficies cultivées, soit 35 %. À l'échelle du Québec, les superficies consacrées aux grandes cultures sur les entreprises laitières représentaient, en 2000, 32 % de l'ensemble des superficies cultivées en céréales. Ces céréales sont notamment nécessaires dans l'alimentation pour leur apport d'énergie. Des bonnes pratiques agroenvironnementales peuvent être associées à ce type de culture. Par exemple, la culture de céréales peut permettre d'épandre une partie du fumier après les récoltes. Par ailleurs, certains producteurs cultivent des engrais verts après la récolte des petites céréales, ce qui assure, entre autres, une couverture du sol et réduit les risques d'érosion. Enfin, le travail réduit du sol et le semis direct sont des techniques qui gagnent en popularité et qui ont l'avantage de garder des résidus en surface de façon à diminuer les risques d'érosion.

Ceci dit, c'est surtout au niveau de la combinaison de la culture des céréales et des fourrages, ce qu'on appelle plus communément la rotation, qu'on apprécie pleinement le potentiel environnemental de notre modèle de production. En effet, la rotation plantes céréalières-fourragères permet de briser les cycles de maladies ce qui favorise une utilisation plus modérée de pesticides. De plus, la combinaison des deux permet d'épandre du fumier à différentes périodes de l'année. Enfin, certaines plantes (les légumineuses) ont l'avantage de fixer l'azote ce qui peut diminuer le recours à l'utilisation d'engrais lors de la culture suivante.

Comme nous venons de le voir, les façons de faire de notre modèle de production tentent de combiner, de façon judicieuse, les besoins des animaux et ceux des plantes. D'un côté, les cultures fournissent l'alimentation nécessaire aux troupeaux alors que l'utilisation des fumiers apporte de la matière organique au sol ainsi qu'une partie des nutriments nécessaires pour combler les besoins des plantes. C'est ainsi que l'on peut constater que ce qui est souhaitable d'un point de vue agronomique peut s'avérer également un avantage fort intéressant d'un point de vue environnemental.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRODUCTION LAITIÈRE ET L'ENVIRONNEMENT : DES ACTIONS POSITIVES

Conscients qu'il est important de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement, les producteurs laitiers ont adopté individuellement et collectivement différentes actions. Parmi les réalisations les plus notables, il y a sans aucun doute la mise en œuvre d'une vaste enquête auprès de plus de 92,4 % des fermes laitières visées dans le cadre du Portrait agroenvironnemental. Cette initiative réalisée en 1998-1999 a permis de mettre en lumière la réalité environnementale des fermes laitières, tant au niveau de la production animale que de la production végétale à l'aide d'indicateurs environnementaux. Cet exercice a également permis de mieux connaître les modes de gestion des intrants de même que les méthodes culturales les plus usuelles. Dans le cas de la production laitière, les indicateurs environnementaux ont permis d'établir qu'aucun élément ne présentait de risque très élevé et seul deux éléments significatifs présentaient un risque élevé.

Le premier élément de risque potentiel était celui de la pollution localisée par l'azote et le phosphore. Ce risque pouvait s'expliquer par le fait que seul un peu moins de 60 % du cheptel bénéficiait d'une structure étanche. Puisque, de manière générale, la construction de structure étanche débutait par les entreprises de taille plus importante, on peut en déduire que le 60 % du cheptel mentionné précédemment équivaut à une proportion moindre d'entreprises, soit possiblement 50 % ou moins. Les dernières données indiquent qu'aujourd'hui, selon les estimations du MAPAQ, près de 6 000 fermes ont construit une structure d'entreposage étanche (soit 71 % du nombre total de fermes), ce qui représente une augmentation importante en comparaison des chiffres publiés dans le portrait. À toute fin pratique, les exploitations qui ne possèdent pas encore de structure étanche sont des entreprises de plus petite taille, sous gestion de fumier solide et qui possèdent les terres nécessaires pour épandre leur fumier. À noter que ces entreprises, en vertu du REA, n'ont pas l'obligation réglementaire de construire de structures étanches en raison du faible risque qu'elles représentent pour l'environnement.

Rappelons que, d'ici 2010, le Règlement sur les exploitations agricoles prévoit que toutes les entreprises agricoles, dont la production annuelle est supérieure à 1600 kg de phosphore, devront avoir une structure étanche ou « tout autre équipement ou aménagement visant à prévenir la contamination des eaux de surface souterraine ». Selon nos calculs, on compte actuellement un peu moins de 2 000 fermes laitières produisant moins de 1 600 kg de phosphore. Toutefois, si l'augmentation de la taille moyenne et la diminution du nombre de fermes se poursuit au même rythme que ces dernières années, il ne restera que très peu d'entreprises dans cette situation en 2010 (voir tableau 2). Une partie d'entre elles auront probablement rejoint le seuil de 1600 kg alors que d'autres auront tout simplement quitté le secteur. En reprenant l'indicateur fourni dans le Portrait, on peut mentionner que le risque de pollution localisée lié à l'entreposage non étanche, qui est déjà relativement bien maîtrisé au moment d'écrire ces lignes, sera à toute fin pratique inexistant d'ici les prochaines années.

Tableau 2

Diminution du nombre d'entreprises produisant moins de 1600 kg de P₂O₅

Année	Nombre d'entreprises de moins de 1600 kg de P₂O₅	Diminution par rapport à l'année précédente
1997	3895	
1998	3601	294
1999	3100	501
2000	2710	390
2001	2321	389
2002	1988	333

Évidemment, le tableau 2 fait état d'une apparente contradiction. D'un côté, nous mentionnons que les fermes laitières sont relativement petites en comparaison avec le reste du Canada et de l'autre, nous constatons la disparition d'une partie des entreprises de cette taille. Naturellement, le choix de grossir ou de quitter la production s'avère une décision d'affaires propre à chaque producteur. Cependant, la pression exercée sur ces petites entreprises, notamment au niveau de l'investissement requis pour être conformes à l'ensemble des règles environnementales (voir p. 9, actions individuelles), est sans aucun doute un facteur important pouvant expliquer pourquoi certaines entreprises décident de quitter la production.

La perception des odeurs à l'épandage pour les lisiers dans le cas des élevages sous gestion liquide (moins de 20 % des fermes laitières en 1998) représentait le deuxième risque potentiel associé à notre

secteur dans le cadre du Portrait. À l'heure actuelle, un faible pourcentage des lisiers est épandu par rampe basse sur les fermes laitières car la technologie actuelle est mal adaptée au lisier que nous produisons. Cependant, le Règlement sur les exploitations agricoles prévoit que les fermes laitières sous gestion liquide auront l'obligation d'utiliser une rampe basse d'ici le 1^{er} avril 2007. Nous espérons que la technologie sera au point à cette date ou que la réglementation évoluera d'ici là, permettant ainsi de mieux maîtriser cet élément de risque. Notons qu'en matière d'odeur à l'épandage, la voie réglementaire n'est pas l'unique solution car des ententes de bon voisinage peuvent également contribuer à diminuer les incidences de cette nuisance.

Actions individuelles

Comme on a pu le voir précédemment, les productrices et les producteurs laitiers, par l'entremise de leur modèle de production, posent depuis toujours des gestes concrets permettant de protéger l'environnement. D'ailleurs, la présence, encore aujourd'hui, de fermes laitières plus que centaines témoigne bien de la saine gestion que nous avons accordé à nos ressources. Depuis lors, les productrices et les producteurs laitiers, sur le plan individuel, ont continué d'améliorer sans cesse leurs pratiques en adoptant des techniques permettant une meilleure gestion des intrants (engrais, fumiers, herbicides), en plus de favoriser une meilleure conservation des sols.

C'est dans ce même esprit d'amélioration constante de leurs façons de faire que près de 2 800 fermes laitières font partie aujourd'hui des clubs agro-environnementaux. Rappelons que les membres de ces clubs peuvent bénéficier d'une multitude de conseils allant de la gestion des fertilisants à la protection des cours d'eau en passant par la réduction des pesticides et des pratiques culturales de conservation des sols. L'adhésion à ces clubs se fait sur une base volontaire et les producteurs doivent payer une cotisation pour devenir membres et ainsi bénéficier des services offerts.

Au 31 mars 2002, les clubs comptaient 4 949 entreprises agricoles participant activement aux activités offertes par 76 clubs conseils répartis sur l'ensemble du Québec. Avec près de 2800 exploitations membres, on peut dire que les fermes laitières représentent 56 % du membership total des clubs alors qu'elles ne représentent que 31 % de l'ensemble des exploitations agricoles recensées au Québec. Puisque environ 30 % de l'ensemble des fermes laitières au Québec sont membres des clubs, on peut considérer que les progrès accomplis par les membres s'appliquent à au moins 30 % des fermes laitières car, même parmi les non membres, plusieurs producteurs ont amélioré leur gestion des intrants et des cultures au fil des années.

Parmi les activités réalisées dans les clubs agro-environnementaux, plusieurs se sont traduites par des résultats concrets et ont mené à des gains environnementaux tangibles chez les membres. Premièrement, le suivi apporté dans la gestion des fertilisants a entraîné la baisse de l'utilisation des engrais minéraux tel que le démontre le tableau suivant :

Tableau 3

Utilisation moyenne des engrais minéraux par exploitation⁸

Engrais minéraux	Année 98-99	Année 01-02	Diminution
Azote (N) kg	7911	6553	17 %
Phosphore (P ₂ O ₅) kg	3661	3040	17 %
Potassium (K ₂ O) kg	4129	3323	20 %

⁸ Bilan des activités, Clubs-conseils en agroenvironnement, 1^{er} avril 1997 au 31 mars 2002

Deuxièmement, les activités de formation et de sensibilisation organisées par les clubs ont mené à l'adoption de différentes pratiques culturales de conservation des sols par les producteurs membres. Par exemple, au cours de la période s'étendant de l'année 1998-1999 à l'année 2001-2002, on a pu observer une diminution des labours (baisse de 76 % à 64 %) au profit du travail réduit du sol (hausse de 24 % à 36 %).

Troisièmement, d'autres activités de formation et de sensibilisation ont également conduit à des résultats fort intéressants d'un point de vue environnemental. En guise d'exemple, mentionnons l'augmentation de l'utilisation de certaines techniques tels les traitements réduits (de 22 % à 40 %) et la lutte intégrée (de 3 à 39 %) qui se sont traduites par une diminution marquée de l'utilisation de pesticides chez les membres des clubs. D'ailleurs, d'autres statistiques tendent à démontrer que l'ensemble des producteurs agricoles du Québec ont diminué l'utilisation de pesticides au cours des dernières années. En effet, selon le MENV, les ventes de pesticides (en kg d'ingrédients actifs) à des fins agricoles ont enregistré une diminution de l'ordre de 7,1 % entre 1992 et 1999.

Il est important ici de signaler que les mesures mentionnées précédemment n'auraient pu être adoptées par les productrices et les producteurs laitiers sans des investissements considérables au niveau de la ferme. Au seul chapitre des structures d'entreposage étanche, les productrices et les producteurs de lait ont défrayé environ 300 millions de dollars, soit la rondelette somme de 50 000 \$ par ferme. À cela, on peut ajouter un autre 6 millions de dollars qui seront assumés par les producteurs de lait une fois que toutes les exigences relatives aux PAEF auront été remplies en vertu de la réglementation actuelle. À ce qui précède, on peut également inclure d'autres coûts assumés par les producteurs tels que l'achat de nouveaux équipements et le temps de gestion supplémentaire nécessaire au respect des exigences réglementaires.

Sans remettre en question le bien fondé de toutes ces interventions, il faut tout de même souligner que les coûts environnementaux ne sont que partiellement captés par notre modèle de coût de production puisque toutes les fermes laitières canadiennes n'ont pas à se plier aux mêmes exigences compte tenu de leur taille et de leur province d'origine. De plus, dans un contexte où seul 20 à 25 % des fermes laitières du Québec réussissent actuellement à couvrir leur coût de production, incluant la rémunération de leur travail, l'ajout de coûts associés aux exigences environnementales crée inévitablement un fardeau financier supplémentaire à supporter par les fermes.

Actions collectives

Les productrices et les producteurs laitiers ont également posé collectivement des gestes concrets en matière d'agroenvironnement. À cet égard, mentionnons que la pièce maîtresse de nos interventions collectives est sans contredit le plan d'action en agroenvironnement adopté par la FPLQ en 2001. Ce plan qui identifie différentes priorités en lien avec la qualité de l'eau, de l'air et du sol, cible des objectifs et propose des moyens pour les atteindre. Parmi les moyens préconisés, la rédaction d'articles de vulgarisation à caractère agroenvironnemental dans la revue « Le Producteur de lait québécois » occupe une place privilégiée. Notons que cette revue est distribuée à l'ensemble des producteurs laitiers du Québec et constitue un excellent moyen d'informer nos membres.

Le plan d'action prévoit également des activités au niveau de la recherche. Différents projets initiés par la Fédération, ou en partenariat avec d'autres organismes, sont actuellement en cours. Parmi ceux-ci, mentionnons la réalisation d'une recherche portant sur l'entreposage aux champs de fumiers solides de vaches laitières en collaboration avec la firme Envir-Eau et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). La FPLQ collabore également avec l'IRDA sur un projet de recherche ayant

pour objectif de réduire les quantités de phosphore rejetées par les troupeaux laitiers en apportant des modifications à la ration alimentaire.

Au cours des derniers mois, la Fédération des producteurs de lait du Québec a également participé à un certain nombre de comités ayant comme point d'intérêt les questions environnementales. Par exemple, la FPLQ collabore à la réalisation d'une étude, de concert avec le Comité de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), qui porte sur une approche intégrée d'acquisition de connaissances et de caractérisation, à la ferme, des charges fertilisantes réelles des effluents d'élevage. Ce projet vise à avoir une évaluation plus précise du volume et de la valeur fertilisante des fumiers produits, entre autres, par les vaches laitières. Un autre exemple est la participation de la FPLQ à un comité canadien portant sur la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur laitier. Ce comité a pour mandat de se pencher sur différentes pratiques de gestion optimales permettant de réduire les gaz à effet de serre en plus de promouvoir l'adoption de ces pratiques auprès des producteurs.

Que ce soit par des actions individuelles ou collectives, les productrices et les producteurs laitiers ont démontré qu'elles et qu'ils étaient fermement engagés à continuer de promouvoir l'adoption de mesures toujours plus respectueuses de l'environnement. Cet engagement connaît d'ailleurs des ramifications jusqu'au niveau de la ferme où, chaque année, les productrices et les producteurs laitiers consacrent des sommes importantes en agroenvironnement.

TROISIÈME PARTIE

COHABITATION DES SECTEURS PORCIN ET LAITIER

Les liens entre la production porcine et la production laitière ne datent pas d'hier. Il n'était pas rare, en effet, de voir à une certaine époque, des fermes mixtes utiliser le «lait écrémé» pour nourrir les porcelets. De la même façon, ces exploitations utilisaient aussi parfois le «petit lait» produit par les fromageries. Ce coup d'œil sur le passé ne doit pas nous faire oublier qu'il existe encore des liens étroits entre les fermes laitières et porcines, même aujourd'hui. Dans cette troisième partie, nous traiterons de ces liens en insistant sur les avantages qu'ils procurent. De plus, nous émettrons un certain nombre de principes qui, selon nous, sont incontournables dans l'élaboration d'un ou des modèles de développement durable en agriculture.

Avantages liés à la cohabitation

Même si aujourd'hui la production porcine n'utilise plus, à toute fin pratique, les ingrédients laitiers dans l'alimentation de ses animaux, il existe encore des liens entre ces deux productions qui procurent un certain nombre d'avantages à la fois aux fermes porcines et laitières.

Le premier avantage que l'on peut mentionner est celui qui a trait à l'utilisation du lisier de porc comme élément fertilisant. Ainsi, chez certaines fermes laitières, le lisier de porc est utilisé en complément avec les fumiers produits sur l'exploitation et permet ainsi de réduire la quantité d'engrais minéraux utilisés. Cette substitution d'engrais minéral par du lisier peut ainsi permettre une diminution des dépenses liées à la fertilisation. Bien que cette pratique puisse présenter des bénéfices pour une exploitation, il est toutefois important d'indiquer que l'utilisation de lisier doit demeurer un choix libre et non une exigence réglementaire.

Un deuxième avantage est le débouché que représentent les fermes porcines pour une partie des céréales cultivées sur les fermes laitières. En effet, une portion des exploitations laitières est plus

qu'autosuffisante en grains ce qui permet de dégager des surplus qui sont vendus sur le marché. Ces grains servent alors à la fabrication de moulées utilisées dans les autres productions animales, notamment au niveau porcin. La vente de céréales amène ici l'avantage de diversifier, en partie, les revenus de l'entreprise laitière la rendant ainsi moins vulnérable aux aléas pouvant survenir au niveau de la production laitière. D'ailleurs, dans le même ordre d'idées, on peut observer aujourd'hui un certain nombre d'entreprises laitières qui choisissent de diversifier leurs revenus en optant pour la production porcine. Dans certains cas, cette stratégie s'avère intéressante afin de faciliter l'accès à la propriété pour la relève familiale.

Le troisième avantage est la contribution significative de la production porcine à la vitalisation des milieux agricoles et ruraux. En contribuant à maintenir une population agricole plus nombreuse, la production porcine facilite, à son tour, le maintien de services qui n'existeraient pas autrement. Que l'on pense au bureau de poste, au dépanneur, à l'accès aux soins de santé ou à l'école du village, tous ces services nécessitent un minimum de population afin d'être offerts. Tant et aussi longtemps que cette masse critique de population sera présente en milieu rural, les productrices et les producteurs laitiers vont continuer de bénéficier d'une offre de services qui rendra leurs milieux de vie et de travail plus intéressants.

Les principes à respecter dans le cadre d'une définition d'un ou des modèles de développement durable dans le secteur porcin.

En raison de la relation étroite que notre secteur entretient avec plusieurs éléments de la nature comme intrants essentiels à la production de denrées agricoles, les agriculteurs et les agricultrices comptent sans doute parmi les citoyens les plus convaincus de la nécessité d'accorder une place prioritaire aux questions liées au respect de l'environnement ainsi qu'aux principes de développement durable. Cette conviction n'a pas de quoi étonner, puisqu'il en va de la survie même de tous les secteurs en agriculture.

Bien que nous laisserons le soin à d'autres de définir ce que doit inclure la notion de développement durable, nous sommes tout de même d'avis que l'on doit tenter de trouver un juste équilibre entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux afin d'encadrer le développement du secteur porcin au Québec. Cet équilibre doit être défini et atteint grâce à la collaboration et au soutien de tous les intervenants concernés, y compris les gouvernements, dans le respect de ceux qui exercent la noble profession d'agriculteur.

Avec ce qui précède, il est facile de comprendre que les productrices et les producteurs laitiers sont favorables à l'élaboration d'un ou de plusieurs modèles de développement durable dans tous les secteurs agricoles. Pour les productrices et les producteurs laitiers du Québec, le ou les modèles de production qui seront proposés par le BAPE doivent tenir compte de trois principes qui sont, à notre avis, incontournables.

Premièrement, le ou les modèles de production que vous proposerez doivent s'appuyer sur une approche basée sur les rejets réels en phosphore par entreprise.

C'est d'ailleurs cette approche qui a été retenue dans le cadre du REA. Nous sommes d'avis que les commissaires du BAPE doivent également retenir cette approche car elle permet d'éviter certaines iniquités observées par le passé. Par exemple, les dispositions réglementaires en vigueur avant l'adoption du REA prévoyaient que les fermes situées dans une Zone d'activités limitées (ZAL) ne pouvaient prendre d'expansion même si celles-ci détenaient plus que les superficies nécessaires à l'épandage de leurs fumiers. Cet exemple permet d'illustrer les incidences négatives que peuvent avoir certains règlements sur des entreprises qui, pourtant, possèdent toutes les ressources nécessaires à une

sainte gestion des fumiers. Les propositions du BAPE doivent, à notre avis, éviter ce genre de situation préjudiciable pour certaines entreprises.

Deuxièmement, le ou les modèles de production porcine proposés par le BAPE doivent permettre d'assurer un développement harmonieux entre les différents secteurs de production. Des orientations claires doivent être fournies à ce niveau afin de s'assurer que le développement des différents secteurs se fassent sans heurts dans le respect des spécificités de chacun.

Le passé n'est pas toujours garant de l'avenir. La légère croissance de la production laitière observée au cours des vingt ou trente dernières années pourrait se transformer en croissance plus importante à l'avenir. À court et moyen terme, il est très peu probable qu'une croissance de la production laitière au Québec soit attribuable aux marchés d'exportation. Les prix mondiaux peu élevés et la décision de l'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui a statué que la gestion de l'offre est incompatible avec l'exportation, nous porte à croire que les opportunités sont très restreintes à ce niveau.

Ceci dit, le marché intérieur canadien présente un potentiel de développement beaucoup plus prometteur et réaliste. Pour s'en convaincre, on peut indiquer qu'une consommation canadienne de produits laitiers (beurre, fromage, lait) égale à celle des États-Unis (où les prix au détail sont équivalents sinon supérieurs à ce qui se pratique au Canada) entraînerait une croissance de plus de 10 % des volumes produits, transformés et commercialisés par le Québec. Cette augmentation des ventes créerait plus de 7 000 emplois au Québec. L'autre extrême consisterait en la comparaison avec les niveaux de consommation de la France (sous contingentement de la production laitière) qui, s'ils étaient observés ici, doubleraient les volumes produits, transformés et commercialisés par le Québec. Cette augmentation des volumes aurait pour effet de créer plus de 60 000 emplois au Québec. Nous croyons qu'entre ces deux exemples, il y a suffisamment d'espace pour conclure que le marché intérieur n'est pas encore à maturité.

Bref, nous considérons qu'il est important que les Commissaires comprennent qu'une production sous contingentement n'est pas synonyme de stagnation et/ou de déclin. Notre secteur pourrait également être appelé à croître et les propositions du BAPE ne doivent pas faire en sorte qu'une telle croissance ne puisse se matérialiser.

Troisièmement, il est essentiel, selon nous, que les recommandations formulées par les Commissaires du BAPE se marient de manière cohérente avec les principaux objectifs poursuivis par les politiques agricoles.

Nous pensons ici, plus particulièrement, aux objectifs poursuivis en matière de sécurité du revenu. Ainsi donc, les propositions qui émaneront du BAPE doivent s'appuyer sur des hypothèses réalistes qui tiendront compte de la capacité et de la volonté du gouvernement de soutenir financièrement les producteurs dans l'adoption de pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. C'est une condition sine qua non à respecter afin de ne pas mettre en péril la santé financière des fermes qui, autrement, auraient à supporter seules les exigences environnementales qui sont bénéfiques à l'ensemble de la société. D'ailleurs, à ce sujet, l'UPA a estimé que les gouvernements devraient injecter près de 1,4 milliards, afin de permettre l'atteinte de l'ensemble des objectifs environnementaux contenus dans un programme d'amélioration continu s'étalant sur une période de dix ans.

Bref, la Fédération des producteurs de lait du Québec est d'avis que les Commissaires du BAPE doivent s'assurer que leurs recommandations n'affectent pas négativement les entreprises oeuvrant dans les autres secteurs agricoles, qu'elles permettent un développement harmonieux entre les secteurs et qu'elles soient cohérentes avec les principaux objectifs des politiques agricoles tout en tenant compte de la capacité et de la volonté gouvernementales de soutenir financièrement les producteurs agricoles dans

leur démarche visant à continuer d'adopter des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement.

CONCLUSION

Les producteurs laitiers considèrent qu'ils ont un modèle de commercialisation et de production intéressant tant d'un point de vue économique, social qu'environnemental. Nous demandons donc aux Commissaires de prendre en considération l'impact, sur le secteur laitier, des recommandations qu'ils auront à formuler.

L'industrie laitière occupe une place importante en agriculture au Québec et représente un rouage significatif de l'économie dans l'ensemble des régions. Le dynamisme de notre secteur repose, en grande partie, sur les outils dont se sont dotés les producteurs, c'est-à-dire la mise en marché collective et la gestion de l'offre. Ces outils, dont la performance d'un point de vue économique pour l'ensemble des intervenants de la filière est aisément démontrable, sont cependant méconnus quant à leurs avantages sur le plan environnemental. En favorisant notamment des entreprises de faible dimension, peu concentrées géographiquement et économiquement, la mise en marché collective et la gestion de l'offre favorisent l'atteinte de plusieurs objectifs environnementaux.

Le modèle de production, dans le secteur laitier, repose sur des caractéristiques misant sur une façon de faire respectueuse de l'environnement. Avec une densité animale de 0,57 unité animale par hectare et une superficie de près de 100 hectares, principalement consacrée à la culture de plantes fourragères, l'entreprise laitière moyenne au Québec compte sur un système en équilibre et contribue également à l'équilibre global de l'ensemble de l'agriculture.

Les productrices et les producteurs laitiers comptent parmi les citoyens les plus convaincus de la nécessité d'accorder une place prioritaire à l'environnement. Cette conviction est tout à fait normale car il en va de la survie même de notre secteur en raison de la relation étroite qu'il entretient avec la nature. C'est pourquoi les productrices et les producteurs laitiers ont posé plusieurs actions, sur une base individuelle ainsi que collective, dans le but de renouveler leur engagement envers des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement. D'ailleurs, à ce sujet, les fermes laitières ont déboursé des sommes importantes au cours des dernières années dans le but de se conformer aux exigences réglementaires.

Les secteurs laitier et porcin entretiennent des liens depuis longtemps. Qu'on pense à l'utilisation du lisier de porc comme élément fertilisant ainsi qu'au débouché que représente l'industrie porcine pour nos surplus de céréales, les exploitations laitières et porcines bénéficient mutuellement de ces liens. Le rôle significatif que joue le secteur porcin dans la vitalisation du milieu rural contribue à maintenir une desserte de services bénéficiant également aux productrices et producteurs laitiers.

Les productrices et producteurs laitiers sont favorables à l'élaboration d'un ou de plusieurs modèles de développement durable dans tous les secteurs agricoles. Selon nous, ce ou ces modèles doivent tenir compte de trois principes incontournables. Premièrement, ils doivent s'appuyer sur une approche basée sur les rejets réels en phosphore par entreprise. Deuxièmement, ils doivent permettre d'assurer un développement harmonieux entre les secteurs. Troisièmement, ils doivent se marier de manière cohérente avec les objectifs poursuivis par les politiques agricoles et tenir compte de la capacité et de la volonté des gouvernements à investir dans notre secteur afin de permettre aux producteurs de continuer à adopter des pratiques toujours plus respectueuses de l'environnement, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société.